

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 01 avril 2025

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 27/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le premier avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP

Présents : 6

**Présents :** Michel PHILIP, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Nathalie UBAUD

Votants: 8

Pour: 8

**Représentés:** Guy ALBRAND par Emmanuel GHIOTTI, Régine DE LUCA par Michel PHILIP

Contre: 0

**Excusés:** Alexandre BORRELLY

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Nathalie UBAUD

### Objet: Vote des taux de la fiscalité locale pour 2025. - DE\_2025\_016

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 198, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n°82-540 du 29 juin 1982
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sixies

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 pour chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer les taux d'imposition en 2025 à :

- TFB : 37,02 %
- TFNB : 52,96 %
- THRS : 8,14 %

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHILIP

le secrétaire de séance

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/04/2025 004-210402343-20250401-DE_2025_016-DE

